Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213502941-20260122-D004_2026-DE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, à 18 heures 30, le Conseil municipal de la commune, composé de 17 membres en exercice et dûment convoqué le seize janvier, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Françoise BOUSSEKEY, Maire.

Membres présents : BOUSSEKEY Françoise, CHEVREL Nicole, GLOUX Daniel, ANDOUARD Colette, CASSOU DIT MAISONNAVE Joël, DANO Yves, RACAPE Jean-Paul, REGENT Claude, LOIZANCE-JOUBAUD Fabienne, HEDAN Yves, MATHURIN Loïc, JOUBAUD Sandrine, DUPRE Claire, SEBILLET Marine, BEASSE Valentin.

Membres excusés : BLAIRET Guylaine, BASSEVILLE Cathy (procuration à REGENT Claude).

Secrétaire de séance : MATHURIN Loïc

Conseil municipal – Séance du 22 janvier 2026

Délibération n° 04 : Dotation d'équipement des territoires ruraux 2026 - Equipements de défense incendie

La commune doit équiper les villages d'une défense incendie afin de se conformer au règlement départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), et assurer la sécurité de la population.

En 2026, deux bâches incendie seront installées pour répondre à cette obligation. Les installations seront conformes aux critères du règlement départemental DECI à savoir :

- Le respect des distances entre le point d'eau incendie (PEI) et les projets de constructions nouvelles : 400 mètres maximum en zone A (rurale) du Plan Local d'Urbanisme
- Le débit de l'installation devra respecter entre 30 et 60 m3/h pendant 2h selon les situations.

Les emplacements ont déjà été identifiés pour l'implantation de ces installations, en tenant compte des contraintes techniques du territoire.

Afin de mener à bien le projet, Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2026.

Le plan de financement est ainsi proposé ;

DEPENSES		RECETTES	
Poste de dépense	**Montant HT**	**Source du financement**	**Montant HT**
Travaux d'équipements de défense incendie	29 100,00 €	DETR 2026	7 275,00 €
		Commune de Sainte-Marie	21 825,00 €
TOTAL	29 100,00 €	TOTAL	29 100,00 €

Après débat, le Conseil municipal est invité à délibérer pour ;

- Adopter l'opération ;
- Arrêter les modalités de financement ;
- Solliciter un financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ;
- Autoriser le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Bordereau adopté à l'unanimité (16 voix)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Suivent les signatures
- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME -
Le 27/01/2026
Le Maire,
Françoise BOUSSEKEY

Le secrétaire de séance,
Loïc MATHURIN

MAIRIE DE STE-MARIE ILLE-ET-VILAINE